

NOTRE AGENCE IMMO

165, route de Vienne

69008 Lyon

Tél : 04 72 76 33 44

Fax : 04 72 76 33 43

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

Chaque dossier devra comprendre :

- Fiche de renseignements dûment complétée et signée (locataire et garant)
- Les documents correspondants à votre situation

LES LOCATAIRES

Salarié :

- Carte d'identité recto-verso
- R.I.B
- 3 derniers bulletins de salaire
- Copie du contrat de travail ou attestation d'employeur précisant le type de contrat
- Dernier avis d'imposition recto-verso
- 3 dernières quittances de loyer ou dernier avis de taxe foncière recto-verso ou attestation d'hébergement *

Indépendants :

- Carte d'identité recto-verso
- R.I.B
- 3 dernières quittances de loyer ou Taxe foncière ou attestation d'hébergement *
- Extrait K-bis
- 2 derniers avis d'imposition
- Dernier bilan
- Attestation d'expert-comptable justifiant une moyenne mensuelle de rémunération

Retraité :

- Carte d'identité recto-verso
- R.I.B
- 3 derniers bulletins de pensions justifiant toutes les retraites
- 2 derniers avis d'imposition recto-verso
- 3 dernières quittances de loyer ou dernier avis de taxe foncière recto-verso ou attestation d'hébergement *

Étudiant :

- Carte d'identité recto-verso
- Carte d'étudiant ou attestation de scolarité
- R.I.B
- 3 dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement *

* En cas d'hébergement :

Attestation sur l'honneur d'hébergement

Carte d'identité recto-verso de la personne qui héberge

3 dernières quittances de loyer ou dernier avis de taxe foncière de la personne qui héberge

LES GARANTS

- Les mêmes documents sont demandés pour le dossier du garant.



NOTRE AGENCE IMMO

165, route de Vienne

69008 Lyon

Tél : 04 72 76 33 44

Fax : 04 72 76 33 43

LORS DE LA SIGNATURE DU BAIL

- Un certificat d'assurance vous sera réclamé (daté du jour de l'état des lieux d'entrée)
Les clés ne pourront être remises sans ce document.
- Les règlements :
 - **Le dépôt de garantie** : 1 mois de loyer hors charges pour les logements loués non meublés
2 mois de loyer hors charges pour les logements loués meublés
 - **Le premier mois de loyer au prorata.**
(Pour une entrée dans le logement après le 15 du mois, le loyer du mois suivant vous sera réclamé)
 - **Les honoraires de location** : 13 €uros/m² TTC
Soit : 10 €uros / m² TTC pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction d'actes
3 €uros / m² TTC pour les états des lieux
- En cas de garant dans le dossier, le bail ne pourra être signé sans l'Acte de caution solidaire complété et signé.